



Séance du 02/05/2016

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Politique : *Etre solidaire, plus qu'une tradition, un devoir.*

Délibération n° : 200

Commission : Santé - Solidarité - Politique de la ville - Insertion

Dossier : 160262

Direction en charge : Social, santé publique et lutte contre les discriminations

Objet : Protocole d'accord pour l'accompagnement social des ménages dans le cadre du relogement. -
Approbation -

Président : M. Gaël PERDRIAU, Maire

Date de convocation du conseil : 22/04/2016

Compte rendu affiché le : 03/05/2016

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 59

Présents :

M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Delphine JUSSELME, M. Georges ZIEGLER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Claude LIOGIER, Mme Christiane JODAR, M. Lionel SAUGUES, Mme Brigitte MASSON, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, M. Marc CHASSAUBENE, M. Michel BEAL, Mme Marie-Christine BUFFARD-AZOULAY, M. Denis CHAMBE, Mme Pascale LACOUR, M. Lionel BOUCHER, M. Alain SCHNEIDER, Mme Fabienne PERRIN, Mme Raymonde ALLIROT, Mme Nicole AUBOURDY, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, Mme Marie-Dominique FAURE, M. Eric BARGAIN, M. Patrick NEYRET, Mme Catherine ZADRA, M. Frédéric DURAND, Mme Caroline MONTAGNIER, M. Cyril MEKDJIAN, M. Charles DALLARA, Mme Marie-Camille REY, M. Serge HORVATH, M. Gabriel DE PEYRECAVE, Mme Raphaëlle JEANSON, M. Jacques PHROMMALA, M. Jacques FRESSINET, M. Jean-Jacques PAUZON, M. Georges STEC

Absents-Excusés :

M. Paul CORRIERAS (pouvoir à Mme Marie-Dominique FAURE) Mme Alexandra CUSTODIO (pouvoir à Mme Brigitte MASSON) Mme Marie-Eve GOUTELLE (pouvoir à M. Michel BEAL) M. Daniel JACQUEMET (pouvoir à M. Charles DALLARA) Mme Anne-Françoise VIALON (pouvoir à M. Gilles ARTIGUES) M. Jean-Noël CORNUT (pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER) M. Robert KARULAK (pouvoir à Mme Christiane JODAR)

Absents :

M. André FRIEDENBERG; Mme Marie-Hélène THOMAS; M. Maurice VINCENT; Mme Pascale MARRON; M. Olivier LONGEON; M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE; M. Florent PIGEON; Mme Stéphanie MOREAU; Mme Nadia SEMACHE; Mme Maryse BIANCHIN; M. Pierrick COURBON; Mme Myriam ULMER

Politique : *Etre solidaire, plus qu'une tradition, un devoir.*

Délibération n° : 200

Commission : Santé - Solidarité - Politique de la ville - Insertion

Dossier : 160262

Direction en charge : Social, santé publique et lutte contre les discriminations

Objet : Protocole d'accord pour l'accompagnement social des ménages dans le cadre du relogement. -
Approbation -

□ **Rappel et Références :**

Dans le cadre du projet de Rénovation Urbaine 1 et afin de favoriser la réussite des relogements des ménages concernés par des opérations de démolition ou restructurations lourdes d'immeubles, un dispositif unique a été antérieurement mis en oeuvre pour assurer l'accompagnement social des ménages concernés par ces opérations. Dans l'attente d'une organisation à définir dans le cadre du Contrat de Ville, les partenaires ont souhaité maintenir un dispositif d'accompagnement afin de garantir la fin des accompagnements sociaux en cours et engager ceux à mettre en oeuvre dans le cadre des opérations de démolition ou restructuration ciblées sur la commune de Saint-Etienne.

□ **Motivation et Opportunité :**

Afin de répondre aux besoins spécifiques d'accompagnement social dans le cadre du relogement, la Caisse d'Allocations Familiales de la Loire et la Ville de Saint-Etienne ont souhaité maintenir des travailleurs sociaux au sein d'une équipe dédiée. En lien avec les bailleurs et opérateurs concernés et signataires, cette équipe :

- participera à la réalisation des diagnostics sociaux
- accompagnera les ménages pendant le relogement
- assurera un suivi post relogement de 6 mois.

Les modalités d'intervention de cette équipe sont définies dans le présent protocole.

Ce protocole sera signé par les partenaires institutionnels concernés, à savoir la Caisse d'Allocations Familiales de la Loire, Métropole Habitat, l'Etablissement Public pour l'Aménagement de Saint-Etienne (EPASE) et la Ville de Saint-Etienne, et pourra être élargi à d'autres signataires concernés par des opérations de démolition par un avenant.

□ **Contenu :**

Le présent protocole a pour objet de définir les moyens, missions et modalités d'intervention des différents partenaires. Pour la réalisation des accompagnements sociaux, la Caisse d'Allocations Familiales de la Loire et la Ville de Saint-Etienne mettent à disposition respectivement 0.5 d'un équivalent temps plein.

Les moyens logistiques sont à la charge de la Ville de Saint-Etienne.

Le suivi et l'évaluation de l'équipe sont assurés par un Comité Technique dont la composition est détaillée dans l'article 6.2 du présent protocole.

Ce protocole est prévu pour l'année 2016, renouvelable une fois dans l'attente de la mise en oeuvre à l'échelle intercommunale des modalités du relogement opérationnel dans le cadre du contrat de ville.

□ **Maîtrise d'ouvrage :**

Ville de Saint-Etienne

□ **Point Financier :**

○ Coût total investissement TTC :

dont TVA :

○ Coût total annuel fonctionnement TTC :

dont personnel mis en oeuvre :

○ Financement	Ville	Département	Région	Etat	Europe	Autres
Investissement						
Fonctionnement						
dont personnel supplémentaire						
dont prestations particulières						

□ **Proposition :**

Il est proposé à l'Assemblée Communale de bien vouloir :

- approuver le protocole d'accord pour l'accompagnement social des ménages dans le cadre du relogement
- autoriser le Maire ou son représentant, Adjoint ayant reçu délégation, à signer le protocole d'accord pour l'accompagnement social des ménages dans le cadre du relogement dont un exemplaire restera joint au dossier.

Décision : Proposition adoptée	Imputation budgétaire
Résultat du vote : 47 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)	
	Pour Extrait, Pour le Maire, l'Adjoint délégué
	Georges ZIEGLER